

Judo

Article 1 : Principe général

1.1 L'UGSEL organise chaque année un championnat national individuel pour les jeunes filles et les jeunes gens des catégories cadets et juniors et un championnat national par équipes de région pour les jeunes filles et les jeunes gens de la catégorie minime, licenciés conformément aux Règlements Généraux.

1.2 Les années paires et conformément à l'article 2.1 des Règlements des Jeux Benjamins, un championnat promotionnel par équipes de région de la catégorie benjamine, jeunes filles et jeunes gens se déroule dans le cadre des Jeux Benjamins.

Article 2 : Catégories de poids

2.1 Chaque catégorie d'âge est divisée en catégories de poids (cf. tableau).

2.2 Le surclassement (poids ou âge) est interdit dans tous les cas. Dans les compétitions individuelles, les cadets, cadettes et juniors garçons et filles qui auront pris du poids entre chaque niveau de sélection sont autorisés à combattre dans la catégorie supérieure. Il n'y a pas de dispositions particulières pour ceux qui auront perdu du poids.

Article 3 : Grade minimum et engagement

3.1 Pour prendre part aux épreuves, les concurrents doivent avoir le grade suivant :

- benjamins filles et garçons à partir de la ceinture jaune,
- minimes filles et garçons à partir de la ceinture orange,
- cadets et juniors, filles et garçons, à partir de la ceinture verte.

Les concurrents présenteront la licence UGSEL de l'année en cours, le certificat médical d'aptitude à la pratique du judo en compétition valable pour la saison en cours, ainsi qu'un justificatif de grade ; à défaut, les justificatifs établis sur le passeport F.F.J.D.A. sont valables.

3.2 Les combattants porteront un judogi et une ceinture - blanche ou rouge - nouée au-dessus de la ceinture réglementaire. Les judogi seront conformes aux règles de la FFJDA.

Article 4 : Qualifications

4.1 Pour le [championnat](#) individuel cadet et junior, les qualifications sont effectuées par la Commission Sportive Régionale, conformément à l'article 12.3 des Règlements Généraux.

4.2 Pour le championnat par équipes minimes et benjamins, les équipes de régions sont composées à l'issue du championnat régional individuel auquel la participation est obligatoire. Une région peut présenter une ou deux équipes.

Article 5 : Déroulement de la compétition

- Les épreuves se disputent par poules de classement avec décision obligatoire, puis par élimination directe.
- La composition des tableaux doit être indiquée avant le début de chaque tour et ne peut être modifiée au cours des rencontres de ce tour. Le juge-arbitre désigné par la Commission Technique Nationale est responsable des tableaux.

- Le classement des poules s'effectue d'après le nombre de victoires ; s'il y a égalité entre deux concurrents, ceux-ci seront départagés par le nombre de points, puis, s'il y a encore égalité, par le combat qui les aura opposés.

En poule, la décision obligatoire compte pour une victoire.

Article 5 bis : Relation grade - championnat

Les Wasa-ari et les Ippon marqués lors des championnats nationaux UGSEL pourront être comptabilisés par le responsable national de la CTN de Judo, seul habilité à signer le passeport à la fin de la compétition.

Article 6 : Championnat par équipes de régions minime

6.1 Une équipe est composée de 4 judokas au minimum à 10 judokas au maximum d'une même région. Elle peut être composée soit uniquement de filles, soit uniquement de garçons, soit être mixte.

6.2 La compétition se déroule dans chaque catégorie de poids conformément à l'article 5 ci-dessus.

6.3 Catégories de poids :

-42 kg, -48 kg, -54 kg, -60 kg, -66 kg, +66 kg

Note : en fonction des poids constatés des judokas engagés, la CTN se réserve la possibilité d'appliquer la règle des 10% ; une catégorie de - de 36 kg et/ou de + de 73 kg peut être ajoutée chez les garçons et/ou chez les filles.

6.4 Arbitrage : se reporter à l'article 11.

6.5 Dans chaque catégorie de poids, le classement obtenu est converti en points selon le barème figurant à l'article 8 ci-dessous.

6.6 Dans chaque équipe, seront retenus les points marqués par les quatre judokas les mieux classés.

6.7 Sera déclarée Championne Nationale, l'équipe totalisant le plus grand nombre de points sur les quatre judokas les mieux classés. En cas d'égalité, les équipes seront départagées au meilleur 4^{ème} et ainsi de suite.

Article 7 : La catégorie Benjamine

7.1 Le règlement du championnat par équipes de régions minime, mentionné dans les articles 4.2 et 6 ci-dessus, s'appliquent au championnat promotionnel par équipes benjamin qui se dispute à l'occasion des Jeux Benjamins. Pour l'arbitrage, on se reportera à l'article 12.

7.2 Catégories de poids :

-30 kg, -36 kg, -42 kg, -48 kg, -55 kg, +55 kg

Note : en fonction des poids constatés des judokas engagés, la CTN se réserve la possibilité d'appliquer la règle des 10%.

Article 8 : Calcul des points dans les championnats par équipes benjamins et minimes

Le championnat par équipes se déroule par catégorie de poids avec un classement par catégorie de poids. Le nombre de points attribués est le suivant :

- le 1^{er} de chaque catégorie de poids rapporte 5 points à son équipe
- le 2^{ème}, 3 points
- les deux 3^{èmes}, 2 points
- les deux 5^{èmes}, 1 point.
- A ce décompte s'ajoute 1 point par combat gagné.

Article 9 : Objectifs éducatifs des compétitions de Judo UGSEL

- encourager et développer :

- 1) le respect du partenaire,
- 2) un judo basé sur l'attaque et l'attitude positive pendant le combat,
- 3) la compréhension et l'acceptation de l'arbitrage,
- 4) un comportement loyal et exemplaire,
- 5) la recherche de la maîtrise de soi en toutes circonstances.

Article 10 : Catégories de poids - Durée des matches

FILLES

Catégories d'âge		Benjamine 00/01	Minime 98/99	Cadette 96/97	Junior 93/94/95
catégorie de poids		- 30 kg - 36 kg - 42 kg - 48 kg - 55 kg + 55 kg	- 42 kg - 48 kg - 54 kg - 60 kg - 66 kg + 66 kg	- 40 kg - 44 kg - 48 kg - 52 kg - 57 kg - 63 kg - 70 kg + 70 kg	- 48 kg - 52 kg - 57 kg - 63 kg - 70 kg - 78 kg + 78 kg
Durée des compétitions	Poules	1'30''	2'	3'	3'
	Tableau	2'	3'	4'	4'
Arm-locks étranglements		interdits	interdits	autorisés	autorisés

GARCONS

catégories d'âge		Benjamin 00/01	Minime 98/99	Cadet 96/97	Junior 93/94/95
catégories de poids		- 30 kg - 36 kg - 42 kg - 48 kg - 55 kg + 55 kg	- 42 kg - 48 kg - 54 kg - 60 kg - 66 kg + 66 kg	- 46 kg - 50 kg - 55 kg - 60 kg - 66 kg - 73 kg - 81 kg + 81 kg	- 55 kg - 60 kg - 66 kg - 73 kg - 81 kg - 90 kg + 90 kg
Durée des compétitions	Poules	1'30''	2'	3'	3'
	Tableau	2'	3'	4'	4'
Arm-locks étranglements		interdits	interdits	autorisés	autorisés

NOTA :

1) Pour toutes les catégories, le temps de repos entre chaque combat doit être au moins le double du temps du combat suivant.

2) Comptabilisation des points :

Décision = 1 point / koka = 3 points / yuko = 5 points / waza Ari = 7 points / ippon = 10 points

3) Immobilisation : le décompte du temps et l'attribution des points pour les catégories garçons et filles se fera de la manière suivante :

- en benjamin : de 10" à 14" = yuko / de 15" à 19" = waza-ari / 20" = ippon
- en minime, cadet et junior : de 15" à 19" = yuko/ de 20" à 24" = waza-ari / 25" = ippon.

Article 11 : Arbitrage éducatif évolutif minimes masculins et féminins

11.1 SAISIES :

- Le Kumi Kata : saisie libre
- Même processus après un "matte".
- Annonce rapide de "matte" quand les deux combattants sont au corps à corps sans résultat immédiat
- Saisie en dessous de la ceinture interdite en attaque, mais autorisée en contre-attaque dans la mesure où UKE a engagé une technique ou levé volontairement ou involontairement une jambe.

11.2 INTERDICTIONS :

- Tous les étranglements et clés de bras
- Toutes les techniques qui visent à se jeter ou retomber sur son adversaire.

11.3 PENALITES :

- 1^{ère} intervention : MATTE ou SONO MAMA plus explications
- 2^{ème} intervention : pénalité selon règlement FFJDA
- Cas particulier : si la 1^{ère} intervention sanctionne "tête dans le tapis", cette faute est éliminatoire; cela entraîne explication et désignation du vainqueur sans annoncer HANSOKU MAKE (disqualification) toutefois le perdant peut être repêché après avis médical et s'il n'y a pas atteinte à l'intégrité physique de l'adversaire.
- Si des actions interdites sont souvent répétées, l'arbitre peut arrêter le combat et prononcer une disqualification.

11.4 SCORE : application du règlement FFJDA

11.5 GRADE MINIMUM : orange

11.6 LICENCE : UGSEL

11.7 CERTIFICAT MEDICAL : obligatoire, moins d'un an à la date de la compétition

11.8 TEMPS DE COMPETITION : poule 2' – tableau 3'

11.9 RECUPERATION : 4' ou 6' selon la formule

11.10 COACH : non autorisé

11.11 ACTIVITES : non mixte

Article 12 : Arbitrage éducatif évolutif benjamins et benjamines

12.1 SAISIES

- Le Kumi Kata : saisie libre
- Saisie autour du cou interdite, main au plus haut au niveau de la clavicule (revers tenu).
- Dans On Gesa Gatamé la main autour de la tête doit tenir le col (pouce à l'intérieur).
- Saisie en dessous de la ceinture interdite en attaque et en défense.

12.2 INTERDICTIONS

Les contre prises sont autorisées sauf les techniques ci-dessous :

- Tous les Sutémis et Makikomis : Tomoe Nage / Yoko Tomoe Nage / Uki Waza / Yoko Otoshi / Yoko Gake / Tani Otashi / Sumi Gaeshi / Ura Nage / Soto Maki Komi.
- Toutes les techniques qui visent à se jeter ou retomber sur son adversaire.
- Tous les étranglements et clés de bras
- Les techniques suivantes : à 1 ou 2 genoux au sol Kata Guruma, Té-Guruma, Moroté Gari.
- Toutes Techniques avec saisie en dessous de la ceinture.

12.3 PENALITES :

- 1^{ère} avertissement : MATTE ou SONO MAMA et explication de la faute
- 2^{ème} intervention : pénalité selon règlement FFJDA
- Cas particulier : si la 1^{ère} intervention sanctionne "tête dans la tapis", cette faute est éliminatoire; cela entraîne explication et désignation du vainqueur sans annoncer HANSOKU MAKE (disqualification) toutefois le perdant peut être repêché après avis médical et s'il n'y a pas atteinte à l'intégrité physique de l'adversaire.
- Si des actions interdites sont souvent répétées, l'arbitre peut arrêter le combat et prononcer une disqualification.

Note : il n'y a pas de limite de surface de tapis, donc pas de sorties de tapis, donc pas de pénalité.

12.4 SCORE : application du règlement FFJDA

12.5 GRADE MINIMUM : jaune

12.6 LICENCE : UGSEL

12.7 CERTIFICAT MEDICAL : obligatoire, moins d'un an à la date de la compétition

12.8 TEMPS DE COMPETITION : poule 1'30 – tableau 2'

12.9 RECUPERATION : 3' ou 4' selon la formule

12.10 COACH : non autorisé

12.11 ACTIVITES : non mixte

12.12 Les poussins 2^{ème} année des classes de 6^{ème} des collèges pourront participer aux compétitions benjamins en fonction des catégories de poids, mais ils devront avoir un poids minimum de 23 kg pour les filles et de 25 kg pour les garçons.